

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le trente du mois d'août à onze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints, Delphine ACHARD, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Sébastien COUTURIER, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Marion ROBERT, adjointe, représentée par Gérard ROBERT, adjoint au Maire
Alain BOUCHÉ, conseiller municipal représenté par DELPHINE ACHARD, conseillère

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Mise à jour des tarifs communaux

1.1 Mise à jour des tarifs communaux concernant l'école

Le Maire propose les tarifs communaux concernant l'année scolaire 2014-2015 suivant :

- Pas de changement concernant les seuils en fonction du Quotient Familial
 - 2 seuils : 550 euros et 1160 euros

- 3 tarifs suivants ces deux seuils : en augmentation suivant l'inflation 2013 : env 1%

		QF <= 550 euros	550 < QF <= 1160	QF > 1160
Cantine	Pour un repas, garderie de midi incluse	3,65 euros	4,50 euros	5,60 euros
Garderie le matin	Par jour	2,00 euros	2,20 euros	2,40 euros
Garderie le matin	Par jour	2,00 euros	2,20 euros	2,40 euros
Activités périscolaires	Pour le trimestre	30 euros		

- Tarif du transport du mercredi après-midi vers le centre aéré de La Motte d'Aveillans : 4 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

1.2 Mise à jour des tarifs communaux concernant la location des salles

Le Maire propose la mise à jour des tarifs communaux concernant la location des salles de la commune suivant le tableau ci-après :

Salle	Caution	Durée	Tarifs	
			Résidents La Motte Saint Martin	Extérieurs
Salle polyvalente	500 euros	1 jour	100 euros	150 euros
Salle polyvalente	500 euros	2 jour	150 euros	225 euros
Salle de spectacle	1000 euros	1 jour	250 euros	375 euros
Salle de spectacle	1000 euros	2 jour	350 euros	525 euros
Forfait / caution nettoyage			80 euros	80 euros

Pour les associations, les tarifs de location seront fixés par convention entre l'association et la commune.

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

2 Emplois CDD pour l'école

Le Maire propose au Conseil Municipal l'établissement de deux Contrat à Durée Déterminée liés au fonctionnement de l'école :

- Renouvellement d'un CDD
 - Du fait de l'existence de la deuxième classe de l'école
 - Pour la garderie, la cantine et le ménage de l'école
 - 36 heures maximum en moyenne par semaine sur les 36 semaines de scolarité
 - Attribué à Marie Fayolle

- Création d'un CDD supplémentaire
 - Du fait de la mise en place des activités périscolaires
 - Pour les fonctions d'ATSEM de la classe de maternelle, d'animation des activités périscolaire et de ménage de l'école
 - 18,5 heures par semaine en moyenne sur les 36 semaines de scolarité
 - Attribué à Delphine Saulnier

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

3 Changement du prestataire pour la cantine

Le Maire propose au Conseil Municipal le changement du prestataire fournissant les repas à la cantine de l'école.

Cette proposition prend en compte en particulier :

- l'augmentation des tarifs proposée par le prestataire 2013/2014
- la qualité ressentie en déclin de la prestation de ce prestataire
- la recherche d'un nouveau prestataire l'année 2014 – 2015 offrant un meilleur rapport qualité/coût

A l'issue de cette recherche, le choix proposé est « Le fourneau d'Angélique » (Saint Jean de Vaulx). Ce prestataire proposera également ses services aux habitants de la commune qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

4 Demande de subventions de la commune au Conseil Général

Cet été, le conseil général 38 a avancé son échéance de demandes de subventions au 20 août.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les trois demandes de subventions qui ont été déposées à cette échéance :

Tubage de cheminée de la Mairie :

- subvention demandée de 45 % d'un montant estimé à 5 950 euros HT

Installation de barres à neige sur les toits pour sécuriser les abords de la Mairie :

- subvention demandée de 45 % du montant estimé à 22 500 euros HT

Installation d'un radar pédagogique au Mollard :

- subvention demandée de 55 % d'un montant estimé à 4 717 euros HT

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

5 Projet ONF d'aménagement de la forêt communale 2013-2032

Le Maire présente au Conseil Municipal la révision du projet de l'ONF d'aménagement de la forêt communale pour la période 2013 – 2032.

Ce projet comprend :

- Une analyse de la forêt
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

En résumé le projet donne les informations suivantes :

- La forêt communale a une surface totale de 559,62 ha, située entre 740 et 1720 m d'altitude, sur le versant Sud du Connex et sur le versant nord du Senepi
- Les potentialités de la forêt sont :
 - Bonnes sur 100 ha (hêtraie-sapinière un peu humide) sur le versant exposé à l'est.
 - Moyennes à bonnes sur 200 ha (hêtraie-sapinière drainée) sur le versant Les Signaraux.
 - Médiocres à moyennes sur 250 ha (hêtraie sèche) sur le versant du Connex.
- Les grandes options de l'aménagement : la forêt sera divisée en trois grands ensembles:
 - 242 ha seront dévolus à la production de bois d'œuvre et traités en futaie irrégulière mixte, résineuse et feuillus (Sapin, Hêtre) ;
 - 244 ha seront dévolus à la production de bois d'industrie (Pin sylvestre et Hêtre) et à l'activité pastorale sur 90 ha (prairies d'altitude);
 - 73 ha seront classés hors sylviculture.
- Le bilan prévisionnel financier :
 - La récolte prévisible sera de 722 m³/an ;
 - les recettes sont estimées à 13 000 €/an et les dépenses à 10 000 €/an.

Le Maire propose :

- D'approuver la révision du projet et de donner mandat à l'ONF sur l'application de principe du projet
- L'accord de la Mairie restant nécessaire pour chaque action, dépenses et prix de vente (niveau de retrait)
- Un bilan et plan d'action détaillé annuel avec l'ONF sera établi avec la commune

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

6 Questions diverses

Le Maire propose les délibérations supplémentaires suivantes à l'ordre du jour :

6.1 Décision Modificatives du budget Eau

Le Maire propose les modifications mineures suivantes pour le budget de fonctionnement EAU :

Fonctionnement EAU – Désignation du compte	Dépenses - Augmentation de crédits
D 701249 : Rever redev poll domestique	1 500.00 €
D 706129 : Rever Agence eau - Moderni rése	500.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	2 000.00 €
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)	500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	500.00 €
Total fonctionnement	2 500.00 €
Total Général	2 500.00 €

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

6.2 Décision Modificatives du budget Communal

Le Maire propose les modifications suivantes pour le budget de fonctionnement COMMUNE :

Fonctionnement COMMUNE – Désignation du compte	Dépenses - Augmentation de crédits
D 6411 : Personnel titulaire	5 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	5 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	10 000.00 €
D 6553 : Service d'incendie	11 000.00 €
D 65738 : Autres organismes publics	2 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	13 000.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	500.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	500.00 €
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)	500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	500.00 €
Total fonctionnement Commune	24 000.00 €

Investissement Commune – désignation du compte	
D 2313 : Immos en cours-constructions	2 000.00 €
TOTAL D 040 : Operation d'ordre entre section	2 000.00 €
D 1641 : Emprunts en euros	500.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	500.00 €
Total investissement	2 500.00 €
Total Général	26 500.00 €

A noter que ces modifications n'auront pas d'incidence significative sur le résultat financier. En effet, elles sont principalement dues :

- à une augmentation de 10000 euros concernant les charges de personnels. Cette augmentation est prévue par précaution. Elle ne devrait pas se réaliser,
- à une dépense non prévue d'environ 11000 euros concernant le service incendie. Cette dépense est liée à un transfert de compétence et sera compensée par une recette équivalente.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

7 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h12.

A la suite du conseil municipal, une séance de questions/réponses a eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
ROBERT Marion, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
COUTURIER Sébastien	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	